



## COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



Rapport de Monsieur Pierre ASCHIERI  
Maire de Mouans-Sartoux

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

## **SOMMAIRE**



### **I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL**

- 1 - Une reprise économique à petite vitesse
- 2 - La loi de Finances 2017

### **II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - Une capacité d'autofinancement limitée
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016

### **III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

- 1 - La fiscalité
- 2 - La dotation globale de fonctionnement
- 3 - Les autres recettes
- 4 - Les dépenses de fonctionnement
- 5 - Les orientations en matière d'investissements
- 6 - Le financement des investissements

### **IV - CONCLUSION**

## Préambule

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

La tenue de ce débat s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au delà pour certains programmes importants.

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, appelée loi « NOTRe », le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport comprenant des informations sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs qui précise notamment l'évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

## I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1 – Une reprise économique à petite vitesse

---

Une légère reprise de l'activité économique est anticipée en 2017 dans la zone euro sous l'effet d'une consommation des ménages en légère progression, d'un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, d'une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

Cette reprise reste toutefois fragile et sous la menace de risques politiques majeurs au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette) et en France (élections présidentielles).

En France, les dépenses des ménages progressent sous l'impulsion des prix du tabac et de l'énergie à la hausse. La croissance française devrait bénéficier de certains facteurs favorables malgré une anticipation du retour à l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement particulièrement face au dollar qui subit les effets de l'élection de M.Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse doit améliorer la compétitivité des entreprises françaises contribuant ainsi au rééquilibrage des comptes courants.

En ce qui concerne 2016, l'inflation, demeurée faible tout au long de l'année, est de + 0,2 % en moyenne, donc très légèrement supérieure à celle de 2015 qui était nulle.

L'année 2017 devrait être marquée par une inflation plus forte autour de 1,2 % en moyenne.

### 2 – La loi de Finances 2017

---

Dans ce contexte encore fragile, la loi de finances ne présente pas de mesures majeures.

La contribution au redressement des finances publiques et donc des dotations de l'État aux collectivités, comme annoncé par le Président de la République, est réduite de moitié au niveau national.

Malgré cela, et en incluant la baisse de 2014, les dotations auront reculé de 11 Mds d'€ sur la période 2014/2017.

La **réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** du bloc communal, souhaitée par le Gouvernement, est victime des échéances électorales à venir et repoussée à 2018.

Au delà de cette réforme, on peut s'attendre, pour le prochain quinquennat et au vu des propositions des différents candidats à la présidentielle, à une poursuite de la baisse des dotations aux collectivités et donc de la DGF à l'avenir.

Outre la baisse des dotations, la loi de finances pour 2017 prévoit également :

### **- Une neutralisation du FPIC**

L'État a décidé que l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait identique à celle de 2016 à hauteur d'1 milliard d'euros.

Ce fonds devrait reprendre sa progression en 2018 pour atteindre son objectif final, à savoir que les ressources du FPIC représentent 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement à fiscalité propre.

A cela s'ajoute une forte incertitude sur la contribution au FPIC des intercommunalités dont les montants individuels pourraient varier dans des proportions parfois importantes en raison des recompositions engagées sur de nombreux territoires.

Ces changements auraient bien évidemment un impact sur les communes membres des EPCI contribuant au FPIC.

### **- La reconduction du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)**

Comme l'État s'y était engagé, le fonds de soutien à l'investissement local est pérennisé en 2017 à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

Ce fonds est constitué de deux enveloppes :

# **600 M€** dédié aux collectivités dont :

- 450 M€ à destination des communes et EPCI consacrés à de grandes priorités d'investissement (Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).
- 150 M€ spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le financement de leur développement

# **600 M€** dédié au développement des territoires ruraux :

- 216 M€ pour financer les contrats de ruralité.
- 384 M€ pour abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### **- Une revalorisation des bases fiscales**

Comme chaque année, la revalorisation des bases de fiscalité est introduite par amendement. Le taux retenu est de 0,4 % en 2017, il était de 1 % en 2016.

A partir de 2018, cette revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée.

### **- Une évolution de la majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

Le PLF 2017 prévoit que les communes peuvent désormais majorer ce taux entre 5 % et 60 %.

Depuis 2015, ce taux était plafonné à 20 % et appliqué par la Commune à partir de 2016.

## II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2016

### Les comptes administratifs 2016

#### Budget principal en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	16 027 K€	• Recettes	5 908 K€
• Dépenses	- 14 934 K€	• Dépenses	- 5 848 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 093 K€</b>	• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>60 K€</b>
• Excédent reporté	365 K€	• Déficit reporté	- 455 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 458 K€</b>	• <b>Besoin de financement</b>	<b>- 395 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	1 063 K€		

### Les budgets annexes

#### Budget Eau et Assainissement en K€

	Exploitation		Investissement	
	Eau	Asst	Eau	Asst
• Recettes	3 337 K€	1 725 K€	529 K€	305 K€
• Dépenses	- 2 745 K€	- 1 451 K€	- 577 K€	- 241 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>592 K€</b>	<b>274 K€</b>	<b>- 48 K€</b>	<b>64 K€</b>
• Excédent reporté	230 K€	213 K€	- 55 K€	- 15 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>822 K€</b>	<b>487 K€</b>	<b>Besoin ou excédent de financement</b>	<b>- 103 K€</b> <b>49 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	719 K€	536 K€		

#### Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	28 K€	• Recettes	1 K€
• Dépenses	- 30 K€	• Dépenses	0 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 2 K€</b>	• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 K€</b>
• Excédent reporté	13 K€	• Excédent reporté	17 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>11 K€</b>	• <b>Excédent d'investissement</b>	<b>18 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	11 K€		

---

**Budget Transports en K€**

<b>Fonctionnement</b>	
• Recettes	117 K€
• Dépenses	- 123 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 K€</b>
• Excédent reporté	12 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>6 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	6 K€

---

## 1 - Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 197</b>	<b>12 665</b>	<b>13 154</b>	<b>13 630</b>	<b>14 179</b>	<b>14 121</b>	<b>14 271</b>	<b>1,06 %</b>
• Charges à caractère général	2 019	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2,31 %
• Charges de personnel	7 131	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	3,03 %
• Autres charges de gestion courante	2 218	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	-4,03 %
Dont subventions diverses	1 922	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	-5,48 %
• Intérêts de la dette	575	571	651	649	670	595	542	- 8,80 %
• Autres dépenses	253	230	101	236	172	- 4	0	-100,00%

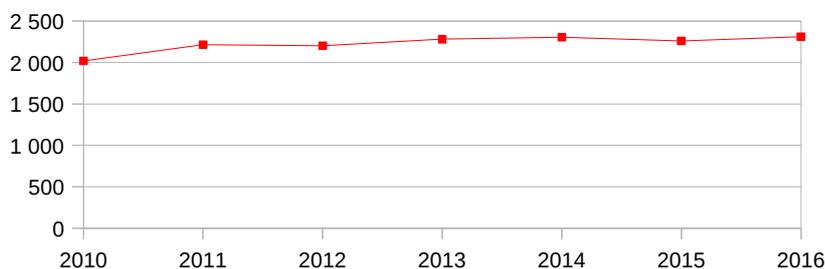
### Maîtrise des charges de fonctionnement des services

Les charges de fonctionnement des services enregistrent une légère augmentation des dépenses par rapport à 2015 (+ 52 K€).

Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des procédures contentieuses et les frais d'expertises engagés par la Commune pour défendre au mieux ses intérêts.

Sur l'ensemble des autres postes budgétaires, les efforts déployés par les services municipaux tout au long de l'année ont permis de stabiliser les dépenses au même niveau que 2015.

#### Charges à caractère général

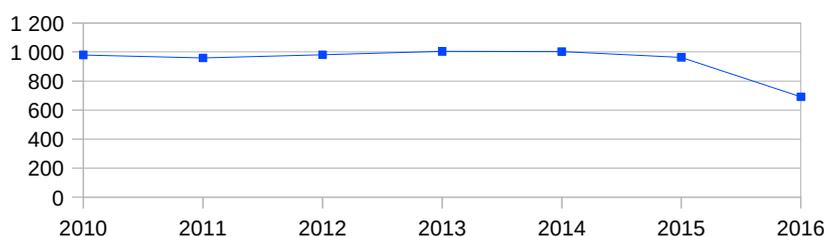


### Maintien et stabilité des subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,3 M€ et sont réparties entre :

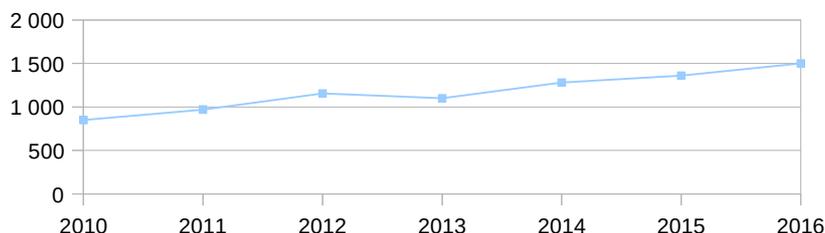
- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 691 K€ stables par rapport à 2015. La baisse constatée correspondant à la suppression en 2016 de la subvention à l'OMAJ en raison de la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse .

#### Subventions aux associations



- Le CCAS pour un montant de 1,5 M€ supérieur à 2015 (1,36 M€) en raison de la création de la crèche des « ptits bouts en train » nécessitant des effectifs et moyens supplémentaires, la capacité d'accueil des enfants ayant doublé par rapport à celle de la crèche des Cèdres.

### Subvention au CCAS



En ce qui concerne les budgets annexes, les dépenses d'exploitation cumulées des budgets eau et assainissement sont en augmentation par rapport à 2015.

La Régie Municipale des Eaux poursuit sa politique de développement des travaux en interne et la mise en place engagée en 2015 des moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Cette politique se traduit par une diminution du recours à la sous-traitance et de facto des dépenses d'investissement.

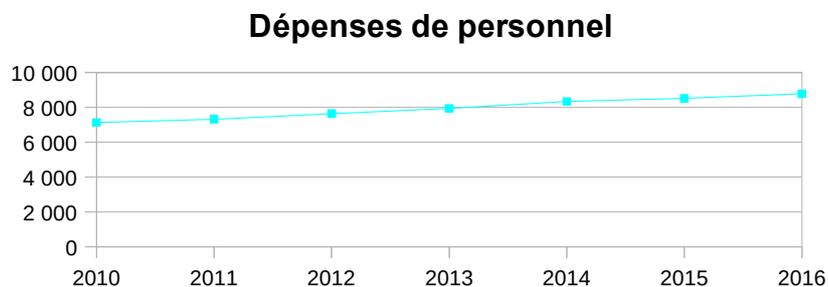
Les intérêts de remboursement de la dette, représentant moins de 3 % des dépenses d'exploitation sur ces budgets, sont stables par rapport à 2015.

Le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les charges de personnels nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

## 2 - Les dépenses de personnel

En 2016, les dépenses de personnel se sont élevées à 8,8 M€ pour le budget principal, en augmentation de 3,03 % par rapport à 2015.



### Détail des principales dépenses de personnel - partie rémunération Par budget

	Commune	Eau/Assainissement	Transports
<b>Stagiaires et titulaires</b>			
Rémunération principale	4 030 879 €	380 919 €	49 873 €
Primes et indemnités	472 201 €	86 189 €	10 714 €
Heures supplémentaires	48 290 €	14 646 €	1 986 €
<b>Non titulaires contractuels</b>			
Rémunération principale	386 755 €	26 380 €	
Primes et indemnités	69 748 €	3 014 €	
Heures supplémentaires	2 844 €	1 846 €	
<b>Emplois d'avenir</b>			
Rémunération principale	241 415 €		
Primes et indemnités	11 508 €		
Heures supplémentaires	194 €		
<b>CUI - CAE</b>			
Rémunération principale	230 502 €	54 315 €	17 073 €
Primes et indemnités	12 074 €	9 318 €	1 396 €
Heures supplémentaires	953 €		

### Présentation de l'évolution des effectifs

	2014	2015	2016
Titulaires	243	241	237
Non Titulaires	51	53	65
Total	294	294	302

Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et d'échelons, auquel il faut ajouter les obligations incombant à l'employeur tels que les validations de service retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire et les augmentations imposées des montants des astreintes, s'ajoutent à la revalorisation du point d'indice pour expliquer l'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2016, d'1,27 % par rapport à 2015.

La hausse constatée des effectifs en 2016 est la conséquence de la volonté de la Commune de reprendre la compétence jeunesse déléguée jusqu'en 2015 l'association « OMAJ » afin de rationaliser et d'harmoniser les actions engagées.

Courant 2016, six agents, soit directement en provenance de l'OMAJ, soit nouvellement recrutés (le plus souvent des contrats aidés en remplacement des agents démissionnaires), ont intégré les effectifs de la commune.

L'impact budgétaire engendré par ces mouvements était de 140 K€ au 31/12/2016, montant qu'il faut mettre en perspective avec la subvention versée à cette association qui s'élevait en 2015 à 265 K€ et qui n'est plus versée depuis.

Toujours dans le même esprit et dans l'objectif de renforcer la mutualisation des services, deux mutations d'agents du CCAS ont été effectuées, représentant une économie de 35 K€.

Il faut enfin ajouter un recrutement en CDD entièrement financé par des subventions européennes du FEDER et par des fondations privées dans le cadre du programme AGRI-URBAN.

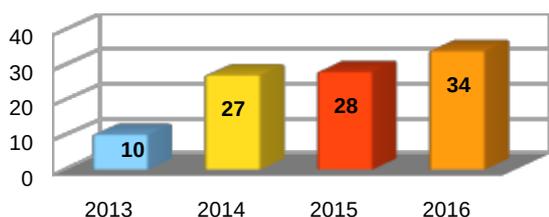
Pour 2016, les effectifs se répartissent de la façon suivante :



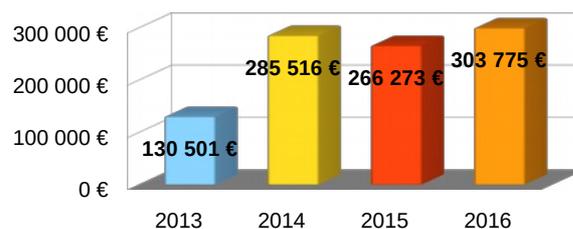
La Commune a poursuivi en 2016 les embauches d'agents bénéficiant de contrats financés par les aides de l'État (CUI, CAE, emplois d'avenir), avec des taux de prise en charge parfois proches des 90 %.

Il est donc intéressant de comparer l'évolution du nombre de contrats aidés avec l'évolution des recettes relatives aux remboursements par l'État de ces contrats.

**Nombre de contrats aidés**



**Recettes en lien avec les contrats aidés**



### 3 - Les recettes de fonctionnement

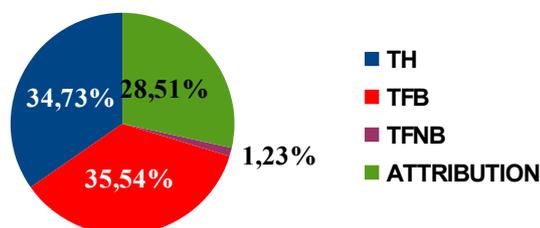
Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>15 641</b>	<b>16 158</b>	<b>14 412</b>	<b>15 874</b>	<b>16 297</b>	<b>17 601</b>	<b>15 592</b>	<b>- 15,72 %</b>
• Impôts et taxes	9 338	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	5,68 %
• Dotations et participations	2 488	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	- 27,46 %
Dont DGF	1 370	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	- 37,60 %
• Produits des services	1 629	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1,68 %
• Autres Produits de gestion courante	324	371	499	342	417	348	370	6,33 %
• Autres recettes	1 861	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	- 67,95 %
Dont Produits des cessions	804	618	0	902	593	2 138	249	- 88,35 %

Le chapitre « impôts et taxes » est en augmentation de 5,68 % par rapport à 2015 et s'explique par :

- Le dynamisme des bases de fiscalité et l'évolution des taux communaux ayant généré 350 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2015.
- Les droits de mutation en augmentation par rapport à 2015 en raison d'une vente exceptionnelle réalisée en fin d'année 2016 générant à elle seule une recette de 232 K€.

Il est à noter que les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont la première source de revenus pour la Commune et représentent 41 % du total des recettes de la Commune.

La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 9,5 M€ de recettes en 2016.



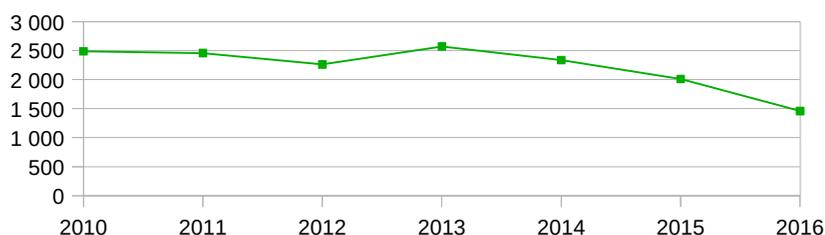
Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 361 K€ pour 2016, stable par rapport à 2015.

Depuis 2013, les dotations et participations sont en baisse constante et présentent en 2016 une diminution de plus de 27 % par rapport à 2015.

Cette situation est due à deux facteurs :

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la Commune de 333 K€ pour 2016, soit - 37,60 % par rapport à 2015.
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales inférieure de 140 K€ au montant prévu au budget primitif.

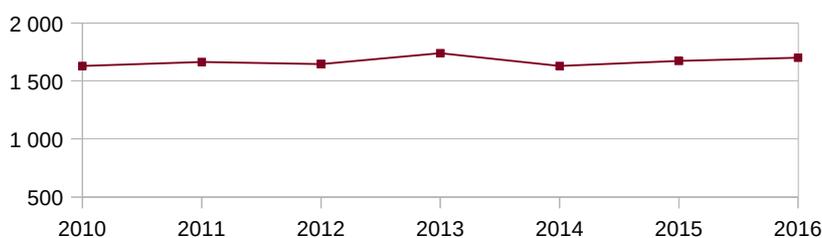
### Dotations et participations



Les produits de services, comprenant les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance dûe par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes ... sont en très légère augmentation en 2015.

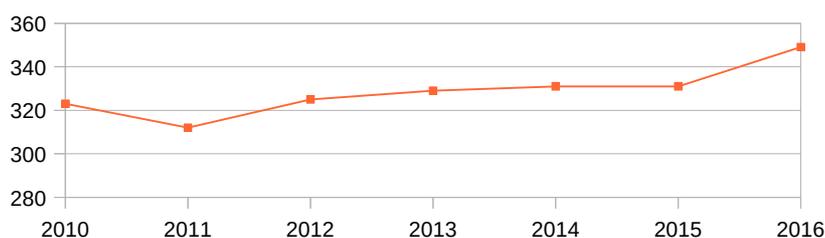
Globalement ces recettes sont plutôt stables sur la période 2010/2016.

### Produits des services



Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles et sont en augmentation par rapport à 2015 en raison de locations nouvelles (Epicerie BOOMERANG, ...).

### Revenus des immeubles



Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal (financement de l'État pour les contrats aidés, accidents du travail, ...) pour un montant de 356 K€.
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 d'un montant de 365 K€.
- Le produit des cessions réalisées en 2016 pour un montant total de 249 K€ dont 210 K€ au titre de la revente de la propriété « DAMIANO », situé au chemin des Gourettes au Logis Familial pour la création future de logements sociaux.

En ce qui concerne l'Eau et Assainissement, les recettes proviennent majoritairement de la vente d'eau aux usagers de la Régie Municipale des eaux. Cette recette d'un montant de 3,5 M€ est stable par rapport à 2015.

Il est à noter le versement du 1er acompte d'une subvention très importante de l'Agence de l'Eau que la Régie Municipale des Eaux a obtenu, dans le cadre de son projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, pour un montant de 308 K€, répartie entre la section d'exploitation et la section d'investissement.

Cette subvention d'un montant global d'environ 1M€ sera versée au budget de l'eau sur une période de 4 ans et permettra de poursuivre ce projet engagé en 2015 par la RME.

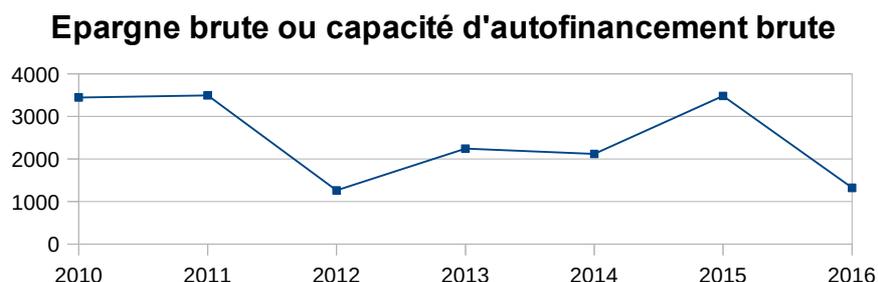
En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

#### 4 - Une capacité d'autofinancement limitée

Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
• Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	- 11,41 %
• Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	1,06 %
• Épargne brute	3 444	3 492	1 258	2 243	2 117	3 480	1 321	- 62,04 %
• Amortissement du capital	1 090	1 207	761	833	861	1 789	998	- 44,21 %
• Épargne nette	2 363	2 291	504	1 416	1 263	1 698	323	- 80,98 %

L'épargne brute et l'épargne nette sont à des niveaux les plus bas depuis 2010.



La capacité d'autofinancement (produits réels diminués des charges réelles) a été suffisante pour financer le remboursement du capital de la dette en priorité.

La Baisse des dotations de l'État ajoutée aux contraintes budgétaires des collectivités ne permettent plus de dégager des excédents importants et entraînent une forte diminution de la capacité d'épargne de la Commune.

La Commune n'a pu financer ses investissements qu'à hauteur de 323 K€ et a donc été dans l'obligation de financer la majeure partie de ses investissements 2016 en mobilisant un emprunt de 1,5 M€ sur les 2,5 M€ prévus au budget.

N'ayant pas réalisé d'emprunts en 2010 et 2011, le recours moyen d'emprunts sur la période 2010/2016 est de 800 K€, inférieur au remboursement moyen du capital de la dette sur la même période de 1,08 M€.

## 5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros									Moyenne s/la période
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	2016/2010
• Frais d'études, logiciels, ...	108	131	98	75	72	219	75	778	111
• Acquisitions (terrains, matériels, Véhicules, ...)	438	424	197	2 004	280	443	939	4 725	675
• Travaux Bâtiments	920	596	913	1 085	704	1 236	2 263	7 717	1 102
• Travaux voirie	1 064	1 990	1 329	921	1 171	740	570	7 785	1 112
• Total des dépenses d'équipement	2 530	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	21 005	3 000

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2016, on peut citer l'acquisition de la propriété « Laugeri » située avenue Evelyne Bertrand, de la maison du « four communal » située rue de la Liberté et de terrains agricoles situés à Plan Sarrain , les travaux d'aménagement de l'ancienne laiterie qui finiront en 2017, la transformation d'un appartement situé dans le bâtiment de la « Poste » en logements d'urgence, la fin des travaux de construction de la crèche « ptits bouts en train » et de la salle communale attenante, les travaux d'amélioration de la voirie communale, des réseaux d'éclairage et des eaux pluviales ...

En ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissements 2016 en matière de travaux concernent les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de l'amélioration du rendement des réseaux, ainsi que les travaux sur la station de la foux et la station d'épuration.

Le niveau des investissements réalisés est faible en comparaison de l'importance des réseaux sur le territoire communal, la Régie Municipale des Eaux poursuit depuis plusieurs années sa politique de développement du recours à ses équipes techniques afin d'assurer un maximum de travaux en interne, Cette démarche, moins coûteuse que la sous-traitance extérieure, permet également une souplesse dans la gestion des chantiers et une meilleure réactivité du service dans ses interventions.

Il est à noter que, pour la 4ème année consécutive, la Régie Municipale des Eaux n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016 et a pu financer les investissements grâce à ses ressources propres

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

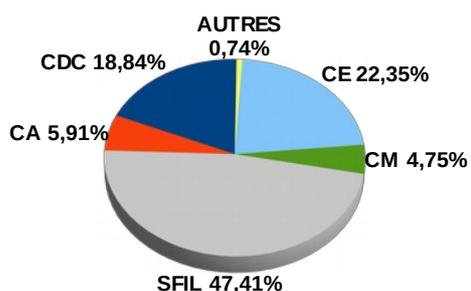
## 6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016

### L'encours de la dette

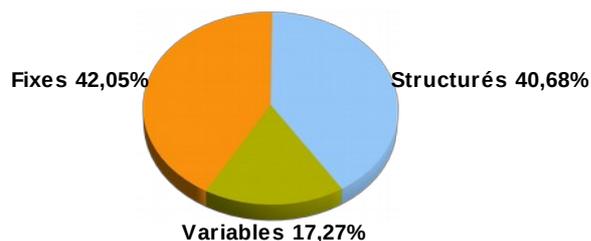
Budget principal en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution 2016/2015
• Encours de la dette	17 966	15 758	15 998	16 729	16 628	15 624	16 331	4,52 %
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 665	1 779	1 411	1 483	1 531	1 518	1 539	1,38 %
• Emprunts réalisés	0	0	1 000	1 565	760	785	1 500	91,08 %
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 11 mois	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	
• Taux moyen	3,286 %	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	

### La répartition des emprunts

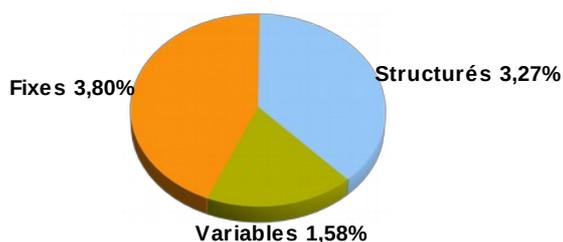
#### 20 prêts répartis entre 7 organismes



#### Répartition par types de taux



#### Taux moyen par types de taux



## Les Indicateurs

### Budget principal

	2014	2015	2016	Moyenne nationale 2015
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	944 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	7,85 ans	4,49 ans	10,09 ans	Non disponible
• Annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement	10,74 %	8,62 %	9,87 %	9,17 %

(Source : DGFIP tableaux financiers 2015)

La Commune profite de conditions de marchés des crédits très favorables pour diminuer sensiblement son taux d'intérêt moyen (- 0,24 points), ce qui engendre mécaniquement une baisse du remboursement des intérêts des prêts à taux variables.

### La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 1,54 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux particulièrement avantageux de 2,61 % en 2017.

- Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 3,17 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune bénéficiera d'un taux normal de 3,30 % en 2017.

- Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 1,92 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux normal de 3,59 % en 2017.

### III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

#### 1 - La Fiscalité

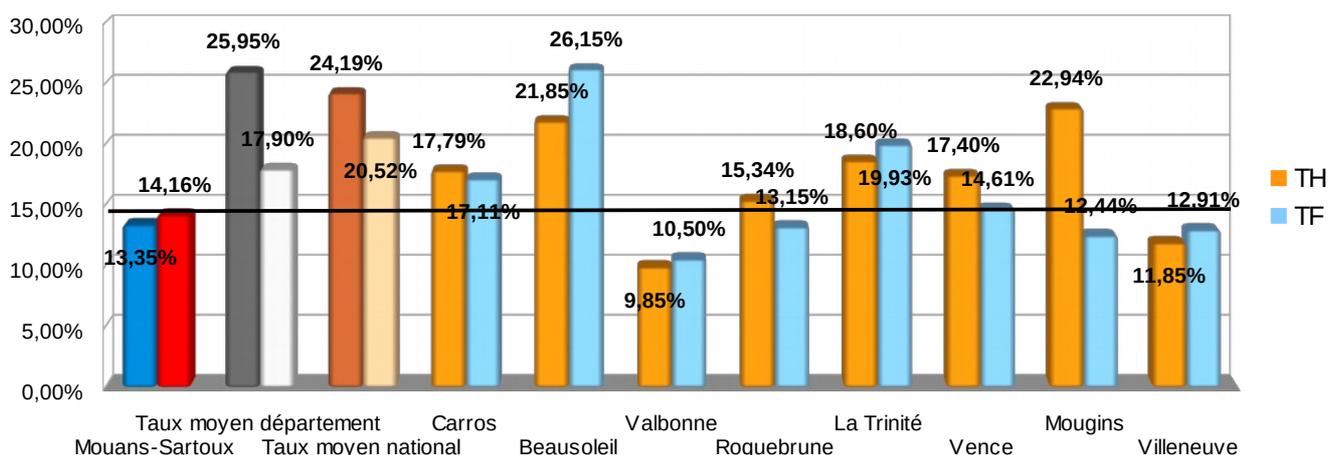
##### Rappel de la fiscalité 2016

###### Budget principal

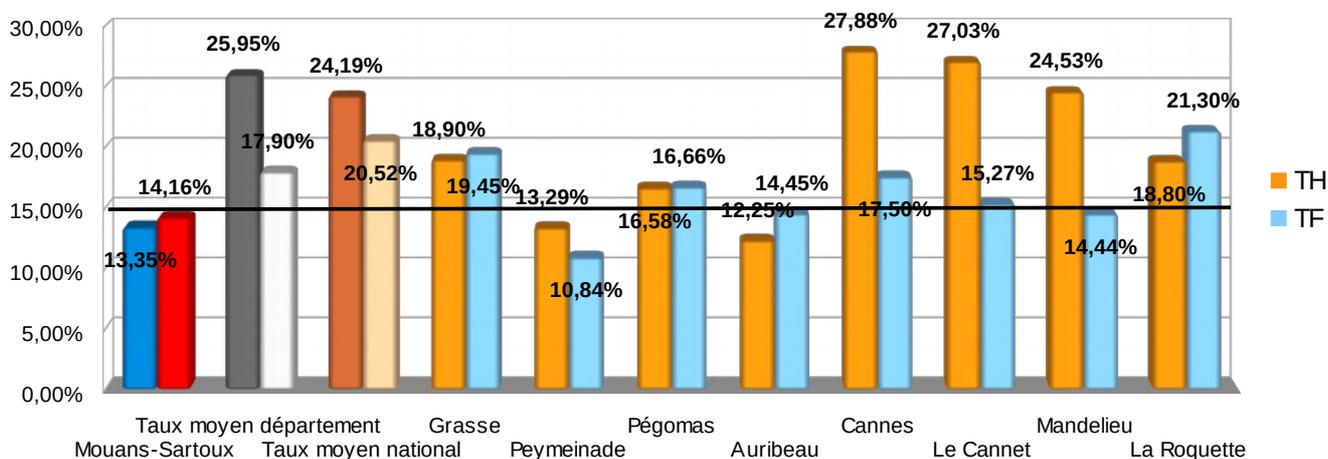
	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	23 761 328 €	3 172 137 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	3 980 955 €	106 291 €
• Taxe foncier bâti	23 696 547 €	3 355 431 €
• Taxe foncier non bâti	228 909 €	115 782 €
TOTAL	47 686 784 €	6 749 641 €

Les taux d'imposition à Mouans-Sartoux en 2016 restent globalement inférieurs aux taux des communes du département de même strate démographique et des communes voisines.

##### Comparatif des taux de fiscalité 2016 des communes de 10 à 20 000 hab.



##### Comparatif des taux de fiscalité 2016 des communes voisines



La revalorisation mécanique des bases de fiscalité décidée par l'État est de 0,4 % au lieu de 1 % en 2016.

### Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1,80	1,60	2,50	1,20	2,00	1,80	1,80	0,90	0,90	1,00	0,40

Au moment de l'élaboration de ce rapport, les services fiscaux n'ont pas communiqué les bases de fiscalité prévisionnelles 2017.

D'après les simulations des services municipaux et en intégrant cette revalorisation mécanique, les bases prévisionnelles devraient évoluer d'environ 1,5 % par rapport à 2016, le produit supplémentaire attendu serait donc, sans augmentation des taux, estimé à 99 K€ maximum.

### Estimation des bases et produits 2017 des taxes ménages à taux constant

#### Budget principal

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
• Bases prévisionnelles 2017 estimées	24 117 748 €	24 051 995 €	232 343 €
• Taux 2016	13,35 %	14,16 %	50,58 %
• Produit fiscal 2017 à taux constant estimé	3 219 729 €	3 405 763 €	117 519 €

Sur ces bases estimées, si la Commune décidait une augmentation des taux de fiscalité de 1 % en 2017, le produit supplémentaire serait d'environ 67 K€.

### Simulation des taux de fiscalité

	Taux 2017 identiques à 2016	Taux augmentés de 1 %	Taux augmentés de 2 %	Taux augmentés de 3 %
• Taxe d'habitation	13,35 %	13,48 %	13,62 %	13,75 %
• Taxe foncier bâti	14,16 %	14,30 %	14,44 %	14,58 %
• Taxe foncier non bâti	50,58 %	51,09 %	51,59 %	52,10 %

En ce qui concerne la majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, la Commune a décidé par délibération en date du 27 février 2017 de majorer le taux de 60 % à compter des impositions dues au titre de 2017.

En 2016, la majoration appliqué était de 20 % du taux, ce qui a généré un produit fiscal de 106 291 € pour la Commune. Le produit supplémentaire attendu avec une majoration de 60 % serait d'environ 217 K€.

## 2 - La dotation globale de fonctionnement

L'effort de redressement des déficits publics engagé par L'État s'achève en 2017 par une réduction de moitié de la baisse des dotations par rapport à ce qui était prévu initialement.

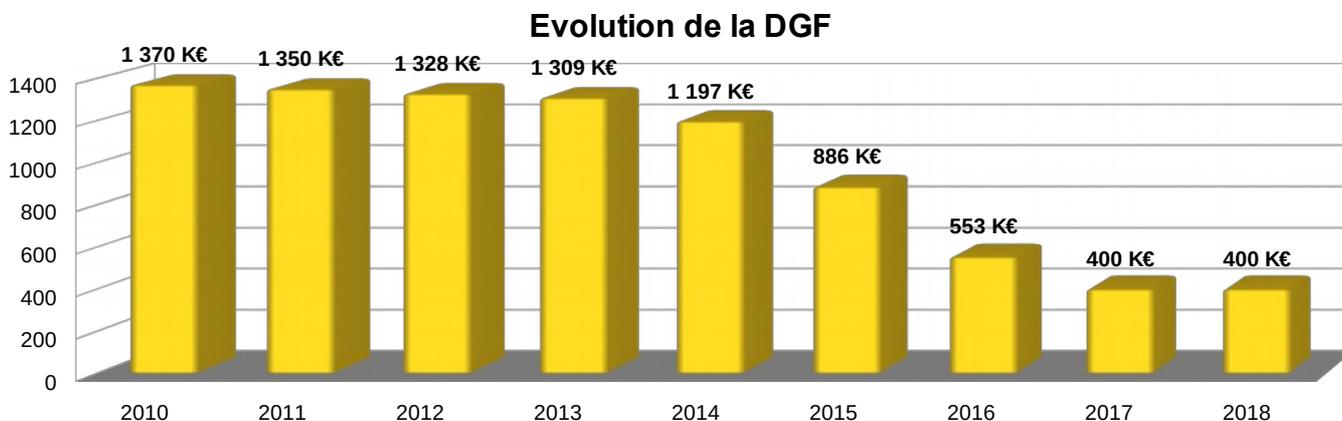
Concrètement, cela devrait se traduire par une diminution de la DGF estimée à 170 K€ au lieu de 330 K€ en 2016.

Sur la période 2014/2017 la perte de recettes cumulées de la DGF est estimée à 2,21 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

### Budget principal

	2014	2015	2016	2017
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017 estimée				- 170 K€
• Perte de la DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 927 K€
• <b>Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2017</b>				<b>- 2 219 K€</b>

En 2010, la DGF représentait 8,7 % des recettes de la Commune, elle devrait représenter moins de 2,5 % sur le budget 2017.



### **3 - Les autres recettes**

---

En dehors d'une vente exceptionnelle sur le territoire communal, l'évolution des droits de mutation entre 2015 et 2016 est plutôt stable et incite à la plus grande prudence. Les prévisions budgétaires 2017 devraient être identiques à celles de 2016 à hauteur de 800 K€.

Les produits du domaine et autres recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...) devraient être indentiques à 2016.

Dans l'attente du renouvellement du contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales et la baisse marquée de ces recettes en 2016, il convient de rester prudent dans l'estimation du financement attendu qui devrait être inscrit pour une enveloppe inférieure à celle prévue en 2016 qui était de 760 K€.

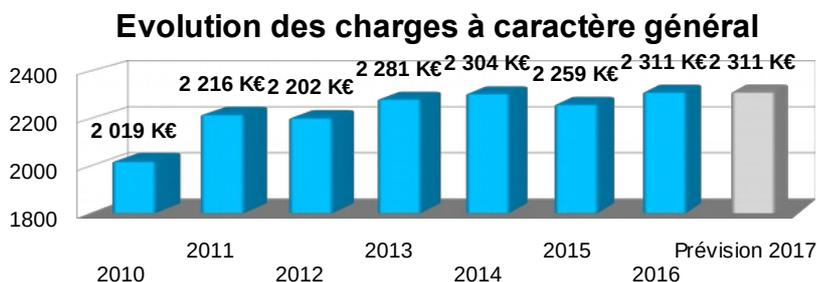
## 4 - Les dépenses de fonctionnement

### Les charges générales de fonctionnement

Les charges courantes, permettant le fonctionnement des services, les achats de fournitures et d'alimentation, l'entretien et le fonctionnement de nos matériels, espaces publics et bâtiments ainsi que les charges d'assurance, ne devraient pas évoluer en 2017.

La Commune a engagé depuis plusieurs années un travail avec l'ensemble des services afin de contenir ce poste dont l'évolution au niveau national est en moyenne de 2,6 % par an.

La prévision devrait être d'environ 2,31 M€ au budget 2017.



### Les dépenses de personnel

En matière de Ressources Humaines, premier poste de dépenses du budget de fonctionnement, la Commune poursuivra en 2017 sa volonté de favoriser les services publics par une politique ambitieuse dans le domaine des ressources humaines, en développant ses efforts par exemple en matière de formation d'hygiène et de sécurité, d'action sociale et de résorption de l'emploi précaire, sans pour autant négliger, comme au cours des exercices précédents, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

La masse salariale devrait représenter 56% du budget de fonctionnement et constituer un poste difficilement compressible à court terme, compte tenu de l'âge moyen des effectifs employés qui est de 44 ans.

La gestion des ressources humaines continuera donc à s'exercer par nécessité dans un cadre budgétaire très rigoureux.

Ainsi il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels titulaires (postes pérennes), si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

La mobilité interne est favorisée au sein de la collectivité afin d'éviter les recrutements externes. Lorsque cette modalité n'est pas suffisante, les seuls recrutements autorisés sont réservés à des agents bénéficiant de contrats financés par les aides de l'État, avec des taux de prise en charge avantageux (Contrats CUI-CAE, Emplois d'Avenir).

Ces recrutements permettent de maintenir un niveau de service de proximité indispensable pour un service public de qualité auprès de nos administrés.

Parallèlement la recherche d'efficience conduit à interroger les pratiques et les organisations pour réaffecter les ressources vers les services considérés comme prioritaires.

Dans ce sens la commune poursuit les efforts pour réduire les charges de personnel en ne remplaçant pas les absences maladies et accident de travail y compris de longues durées et s'efforce de ne pas remplacer systématiquement tous les départs à la retraite en restructurant les services et en mutualisant les moyens humains et matériels de manière rationnelle.

Cette politique se poursuivra au cours des prochaines années et pourra utilement être favorisée par des gains d'optimisation induits par la mutualisation des compétences.

Malgré tous ces efforts pour contenir les dépenses de personnel, celles-ci vont évoluer en 2017 suite à de fortes contingences extérieures et multiples facteurs :

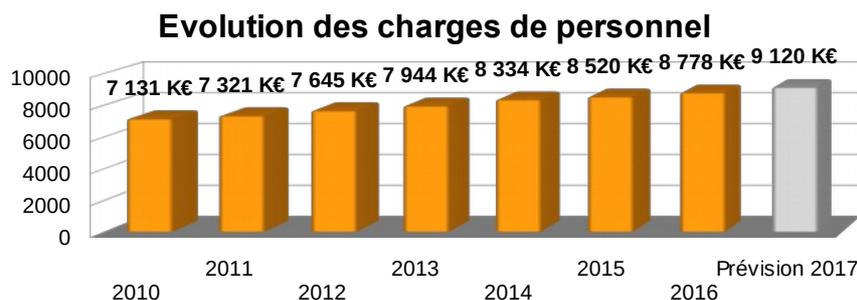
- Les évolutions statutaires (reclassements indiciaires suite à la mise en œuvre du transfert primes/points),
- Les évolutions de la valeur du point en juillet 2016 et février 2017 (+1,2%),
- La hausse des cotisations retraites,
- Les obligations qui incombent aux employeurs, validations de services retraites, protection sociale complémentaire obligatoire, ...
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité qui s'accélère notamment au niveau des avancements de grades suite à la refonte des carrières (PPCR).

Ces évolutions font peser des incertitudes importantes sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pour cette année 2017.

#### Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2017

	Montant
<b>Eléments extérieurs imposés</b>	
Estimation impact supplémentaires valeur du point d'indice 2017	48 750 €
Estimation impact supplémentaires valeur du point d'indice 2016	25 250 €
Estimation protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)	61 500 €
<b>Eléments mécaniques d'augmentation</b>	
Glissement vieillesse technicité échelons	26 450 €
Glissement vieillesse technicité grades	22 000 €
<b>Evènements ponctuels</b>	
Elections (4 tours)	22 500 €

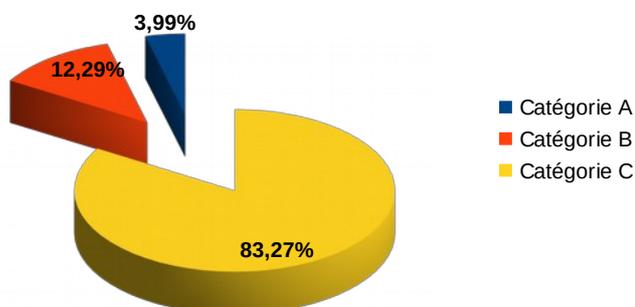
L'ensemble de ces mécanismes devraient engendrer une évolution des charges de personnel de 3,8 %, soit environ 340 K€ par rapport à 2016.



Conformément aux différents décrets fixant les cadres règlementaires de l'aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Territoriale, la durée de référence du travail effectif des agents de la mairie de Mouans-Sartoux est fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures.

En 2017 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

### Répartition par catégories statutaires



### Répartition par Direction (tous budgets confondus)

	Nombre d'agents	Pourcentage
Affaires culturelles	18	6,02 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	4	1,33 %
Eau et Assainissement	23	7,69 %
Enfance/jeunesse	133	44,48 %
Affaires financières et réglementation	9	3,01 %
Informatique	3	1,00 %
Juridique	1	0,33 %
Police Municipale	19	6,35 %
Ressources humaines, population	11	3,68 %
Secrétariat général	4	1,34 %
Services techniques	53	17,72 %
Sports, fêtes, vie associative	16	5,35 %
Urbanisme	5	1,67 %

### Pas de prélèvement de la loi SRU

Comme en 2015 et 2016, la Commune sera dispensée en 2017 des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire des gens du voyage, sont nettement supérieures au montant des pénalités.

Le montant des dépenses déductibles excédentaires restant à reporter de 614 K€, notifié par le Préfet des Alpes Maritimes dans son courrier en date du 20 février 2017, devrait également éviter à la Commune le paiement de pénalités sur les exercices 2018 et 2019.

## Les subventions

Consciente du rôle essentiel joué par le monde associatif, la Commune continuera d'apporter son aide logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... en maintenant l'enveloppe des subventions au même niveau que 2016.

La subvention versée au CCAS sera quant à elle légèrement inférieure à celle prévue en 2016.

L'excédent de fonctionnement 2016 du CCAS étant meilleur que prévu en raison d'une participation plus importante de la Caisse d'Allocations Familiales en faveur du secteur « petite enfance » dans le cadre du fonctionnement de la crèche « ptis bouts en train », il est prévu d'inscrire une subvention à hauteur de 1,47 M€.

Elle permettra également de faire face aux situations difficiles de personnes et familles mouansoises mais aussi de développer des aides et activités sociales en leur faveur, au travers de dispositifs tels que l'épicerie sociale, les logements d'urgence ou les aides à domicile.

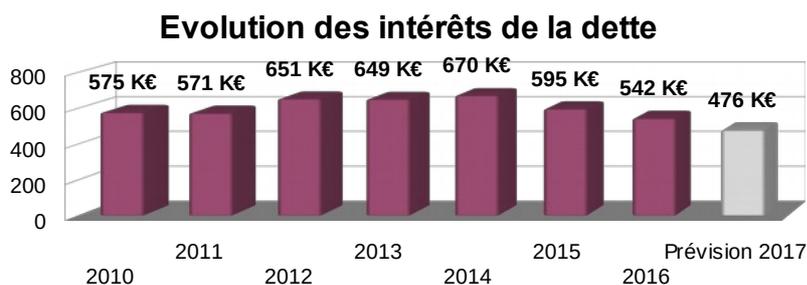
## Baisse des intérêts de la dette

Les intérêts de la dette seront en baisse de 66 K€ par rapport à 2016.

En effet, la Commune ayant remboursé par anticipation, en début d'année 2017, deux prêts contractés respectivement auprès de la Caisse des dépôts et du Crédit Agricole pour un montant de 1,6 M€, les intérêts y afférents disparaissent en 2017.

La situation très favorable des marchés financiers permet également à la Commune de bénéficier de taux actuels très faibles sur ses emprunts à taux variables.

Le remboursement de ces intérêts devrait être de 476 K€ en 2017.



En ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et l'assainissement, ils devraient s'équilibrer à hauteur de 5,3 M€, les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux étant estimées pour 2017 à environ 3,7 M€.

Le budget des Transports devrait s'équilibrer à hauteur de 130 K€, financé essentiellement par la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, dont les recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux, estimée à 20 K€ en 2017, devrait s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 37 K€.

## 5 - Les orientations en matière d'investissements

---

Les travaux du parking du Château, pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, devraient démarrer en 2017 pour une durée de deux ans.

En ce qui concerne le budget de la Commune, le résultat du compte administratif 2016 du budget de la Commune permet de dégager un autofinancement de 1,35 M€ pour le financement des programmes d'investissements 2017.

Parmi ces programmes, certains ayant vu le jour en 2016 s'achèveront en 2017 afin de permettre de développer la qualité des infrastructures communales.

Sur la période 2017/2019, des projets d'envergure, notamment en matière d'aménagements urbains, sont programmés et en attente des subventionnements des organismes compétents pour être définitivement lancés.

D'autres travaux permettront également d'assurer l'entretien et la mise aux normes d'accessibilités du patrimoine existant.

### Les priorités d'investissements

---

Les investissements en 2017 prévoient l'achèvement des travaux de la réhabilitation de l'ancienne laiterie pour 920 K€ (coût total des travaux 2,2 M€ sur 2 ans), les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade Rébuttato (coût total des travaux 580 K€) et les travaux annuels d'amélioration de la voirie communale (230 K€).

Les aménagements urbains et de voirie relatifs au plan de circulation de la Commune, actuellement en période de test, devraient démarrer en 2017 et s'étaler sur deux ans (coût total des travaux 1,2 M€).

Les travaux d'installation de la vidéoprotection démarreront en 2017 pour s'achever en 2018 (coût total des travaux 200 K€).

En ce qui concerne les autres programmes, devraient être prévus les travaux divers de réfection des trois écoles de la Commune (35 K€), les travaux d'aménagement des espaces verts (46 K€), les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales (40 K€), les travaux annuels de signalisation routière (50 K€) et d'éclairage public (50 K€).

Il est à noter également la poursuite des travaux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite à hauteur de 40 K€.

Il sera également prévu des crédits pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune et aux actions de développement des démarches déjà engagées dans le domaine de l'alimentation dans les écoles pour un montant total de 395 K€.

## Autres investissements

---

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1 M€ auquel il faut ajouter le remboursement par anticipation de deux prêts :

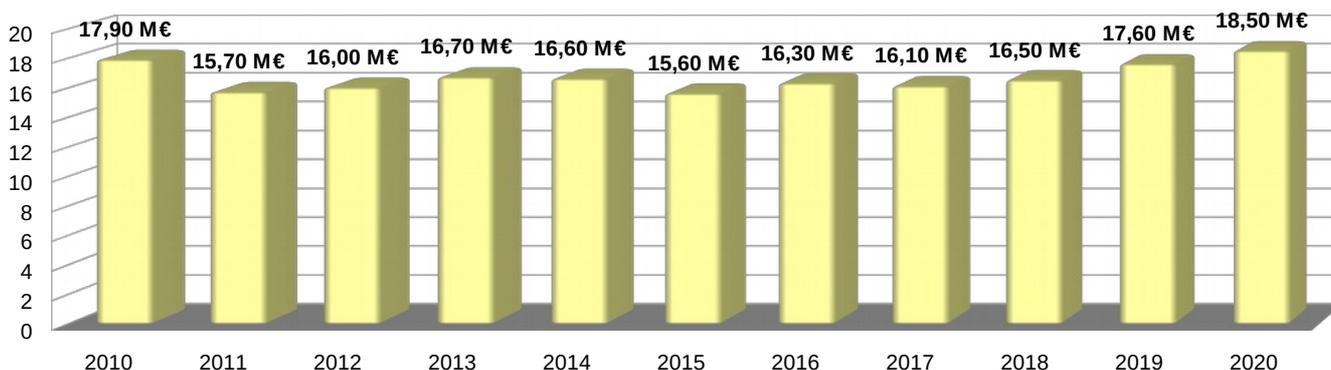
- Un prêt court terme contracté en 2013 auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition du terrain située chemin des gourettes à côté du supermarché Casino d'un montant de 700 K€.
- Un prêt contracté en 2006 auprès du Crédit Agricole pour le financement des investissements de la Commune d'un montant de 893 K€

A noter également les écritures en dépenses et en recettes d'investissements liées à la dation de la crèche « ptits bouts en train » et de la salle « Patrick Callaini » qui s'équilibreront à hauteur de 780 K€.

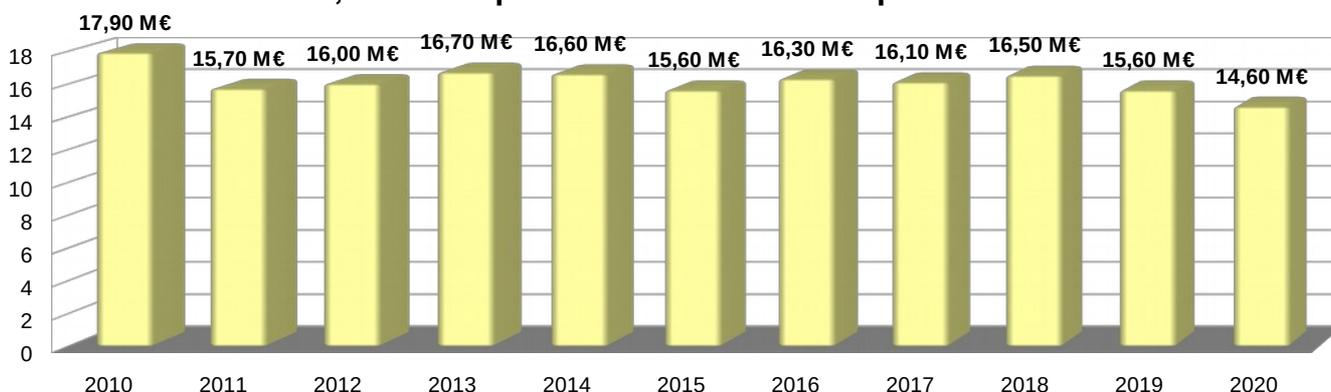
## 6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements devrait être assuré par l'autofinancement à hauteur de 1,05 M€ et le prélèvement de 1,35 M€ sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016. En fonction de l'avancement des projets, il est envisagé la possibilité de recourir à un emprunt pour compléter le financement des investissements pour 2017 qui ne devrait pas dépasser 3,2 M€.

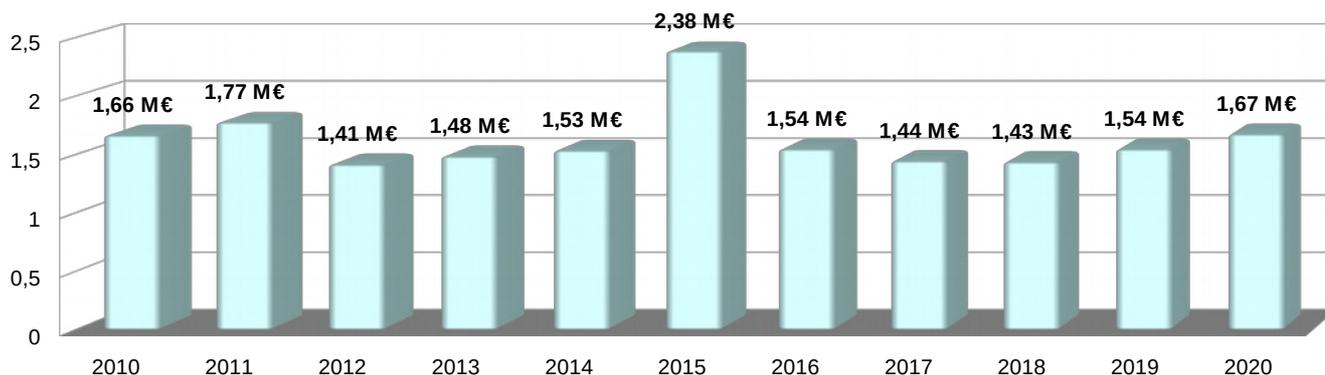
**Simulation de l'évolution de l'encours de dette  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2017 et 2 M€ en 2018 et 2019**



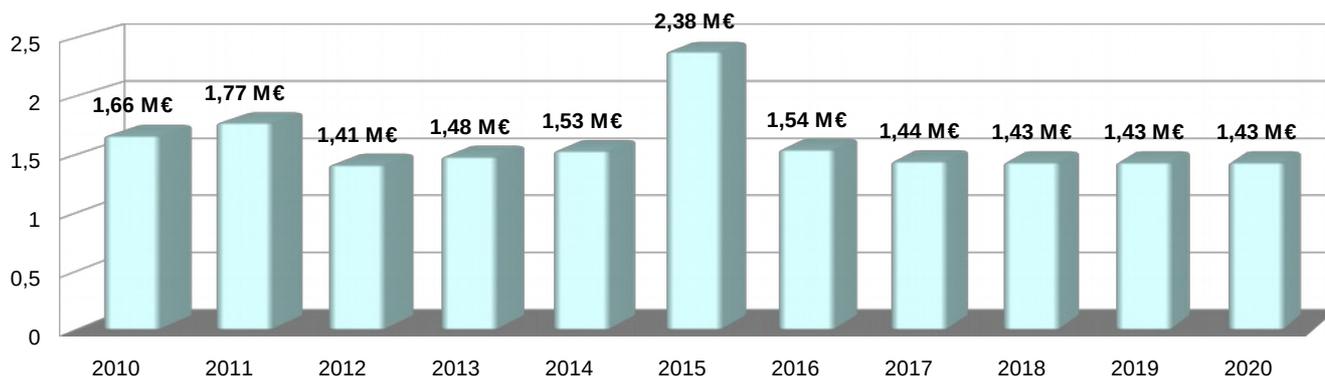
**Simulation de l'évolution de l'encours de dette  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2017 et sans emprunts en 2018 et 2019**



**Simulation de l'annuité de la dette  
(Remboursement des intérêts + Remboursement du capital)  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2016 et 2 M€ en 2018 et 2019**



**Simulation de l'annuité de la dette  
(Remboursement des intérêts + Remboursement du capital)  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2016 et sans emprunt en 2018 et 2019**



Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, seront prévus le versement du fonds de compensation à la TVA, sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles réalisées en 2016, pour un montant d'environ 450 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 250 K€ et le produit des amendes de police (130 K€).

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur d'environ 340 K€.

La Commune prévoit également la vente de la propriété « ex.crèche des Cèdres » et de la maison située allée du claus pour un montant total d'environ 680 K€.

#### **IV - CONCLUSION**

Dans un contexte particulier où les contraintes actuelles pèsent lourdement sur les collectivités locales, il convient de prendre la mesure d'une situation difficile et contrainte pour le budget de la Commune qui devrait perdurer à l'avenir.

Sous l'effet de la participation des collectivités au redressement des finances publiques et du ralentissement des recettes de fonctionnement, combiné à l'évolution mécanique des charges de fonctionnement qui pèsent sur la Commune, nos marges de manœuvre, notre capacité à épargner pour autofinancer nos investissements s'amenuisent année après année.

Dans ces conditions, équilibrer la section de fonctionnement et dégager un excédent suffisant pour assurer la pérennité financière de la Commune devient un exercice extrêmement complexe et ne suffit pas pour financer nos investissements, nécessitant donc un recours à l'emprunt plus important et/ou un étalement des projets dans le temps.

Malgré ces difficultés, la Commune affirme sa volonté de poursuivre sa politique engagée depuis de nombreuses années en faveur de la population mouansoise.

Le lien social, la qualité des services publics, la vie associative, culturelle et sportive ou encore l'économie locale sont autant de thèmes forts qu'il est essentiel de préserver et de développer.

Le budget Primitif 2017 qui sera présenté à l'assemblée délibérante au début du mois d'avril traduira cette ambition.